



Département  
de la Vendée

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 085-218501096-20231211-2023DECDEL46-DE



Date de la convocation : 5 décembre 2023  
Séance du Conseil Municipal : 11 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD (sauf aux délibérations 41 à 43) - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND (sauf à la délibération 38) - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Karine LOIZEAU - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM (sauf aux délibérations 41 à 43) - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU – Etienne BLANCHARD- Patricia CRAVIC

Excusés : Véronique BESSE donne pouvoir à Christophe HOGARD  
Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU  
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Aurélie PAQUEREAU  
Lilian BOSSARD

Nombre de conseillers en exercice : 33  
32 à la délibération 38  
31 aux délibérations 41 à 43  
Nombre de conseillers présents : 29  
28 à la délibération 38  
27 aux délibérations 41 à 43  
Nombre de conseillers votants : 32  
31 aux délibérations 38  
30 aux délibérations 41 à 43

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES

### 46- MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE AU 1ER JANVIER 2024

Le règlement de fonctionnement de la Maison de la Petite Enfance adopté par délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2023, précise les modalités de fonctionnement général, d'inscription et de paiement ainsi que les éléments liés à l'organisation quotidienne de la structure.

Suite à la fermeture du Jardin d'Enfants d'Ardelay le 4 septembre 2023, et afin de répondre aux besoins de garde des familles de manière régulière toute l'année du lundi au vendredi, il a été étudié la possibilité d'augmenter la capacité d'accueil de la Maison de la Petite Enfance. Au regard de la superficie de la structure, de la réglementation en vigueur et de la volonté de maintenir une qualité d'accueil pour les jeunes enfants, il est proposé une majoration de la capacité de 5 places.

Il est donc proposé de modifier le règlement de fonctionnement en conséquence.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire CNAF n° 2019-005,

Vu le projet de règlement de fonctionnement de la Maison de la Petite Enfance ci-annexé,

Vu la demande de modification d'avis d'ouverture adressée à la Protection Maternelle Infantile en date du 14 novembre 2023,

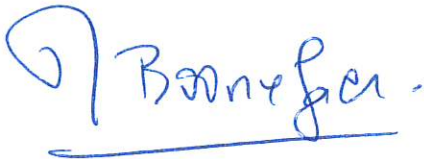
Vu l'avis favorable de la Commission Famille et Cadre de vie du 23 novembre 2023,

Vu le rapport d'Odile PINEAU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- abroge la délibération n°42 du Conseil Municipal du 26 juin 2023, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- adopte le projet de règlement de fonctionnement modifié ci-annexé applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- autorise M. le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer le règlement de fonctionnement ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution

Marietta BOONEFAES  
Secrétaire de séance



Transmis en Préfecture le : 18 DEC. 2023  
Publié électroniquement le : 18 DEC. 2023



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire

